

Winnipeg par le pipeline Gretna/Winnipeg; 11 aux États-Unis, soit directement, soit au moyen de canalisations d'interconnexion; trois à Sarnia; deux à Oakville; une à Clarkson; et une à Port Credit.

*Trans Mountain Pipeline.*—Le réseau de la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* s'étend d'Edmonton à Vancouver, passant par Jasper, sur une distance de 780 milles, y compris 57 milles appartenant à une filiale en territoire américain. De plus, le réseau canadien compte deux boucles de 51 milles chacune, portant ainsi la longueur totale des canalisations à 882 milles; la capacité de la ligne est de 250,000 barils par jour. La *Trans Mountain* alimente huit raffineries, soit une à Kamloops, quatre à Vancouver et trois dans la région de Puget Sound, dans l'état de Washington.

*Le pipeline Montréal-Portland.*—Les raffineries de Montréal sont alimentées par un pipeline de 236 milles exploité conjointement par la *Montreal Pipe Line Company* et sa filiale américaine, la *Portland Pipe Line Corporation*. L'oléoduc lui-même s'alimente à Portland (Maine) de pétrole brut apporté par pétrolier. La ligne peut acheminer jusqu'à 272,000 barils par jour et elle alimente les six raffineries de Montréal.

*Dérivés du pétrole transportés par oléoduc.*—Au Canada, l'industrie des oléoducs comprend plusieurs canalisations servant au transport de dérivés du pétrole. Toutefois, elles ne sont pas précisément des lignes de transport de dérivés du pétrole vu que cette expression englobe souvent le transport de produits du pétrole raffiné; autrefois, le transport des dérivés du pétrole par oléoduc n'intéressait que l'essence et le mazout raffiné. Ordinairement, le mazout lourd ne s'achemine pas par pipeline. Plus récemment, cependant, et surtout depuis qu'on a commencé à produire des condensats de gaz liquifiés à partir des champs gazifères surtout en Alberta, de nouvelles catégories de pipelines ont été mises en usage. Certains sont classés parmi les pipelines à pétrole brut parce qu'ils servent au transport des condensats ou des pentanes plus destinés à être transformés ultérieurement, mais la plupart acheminent également des propane et des butanes, qui sont des produits finis. La distinction entre pipelines destinés au transport de brut et ceux réservés aux produits finis ne revêt aucune importance; ils sont décrits ci-dessous pour donner un exposé plus complet des réseaux d'oléoducs au Canada.

Dans l'Est canadien, on compte trois conduites qui ne portent que des produits finis et qui alimentent des marchés en Ontario. La *Sun-Canadian Pipe Line Company* et la *Sarnia Products Pipe Line* exploitent chacune une canalisation qui s'étend de Sarnia jusqu'aux dépôts à London, Hamilton et Toronto. La *Trans Northern Pipe Line Company*, qui exploitait autrefois un pipeline acheminant les produits finis de Montréal aux marchés ontariens jusqu'à Hamilton, est aujourd'hui tronçonné; Montréal alimente seulement la région à l'est de Brockville, y compris la vallée de l'Outaouais; des raffineries situées à l'ouest de Toronto expédient leurs produits en direction est, jusqu'à Kingston.

Dans l'ouest du Canada, l'aménagement d'un pipeline par la *Petroleum Transmission Company* permet depuis peu de transporter du propane, du butane, et des pentanes plus des usines d'Empress (Alb.) jusqu'à Winnipeg (Man.), soit un trajet de 578 milles. Cette conduite transporte surtout du propane qui est écoulé à divers endroits le long du parcours. Ailleurs en Alberta, la *Rimby Pipe Line Company* achemine des condensats depuis l'usine de gaz de Rimby et à partir d'un pipeline de condensats de la *Rangeland*, pour desservir les régions au nord de Calgary, jusqu'à Edmonton. Trois autres pipelines distincts apportent à Edmonton le propane, le butane et les pentanes plus qu'ils prennent à une station de stockage à Leduc. Près de Calgary, la *Home Oil Company* exploite un pipeline qui alimente en condensats les raffineries dans cette ville ainsi que le pipeline de condensats de la *Rangeland*. On trouve d'autres canalisations de condensats en Alberta mais la plupart ne servent qu'à des fins de production et non pas à la mise en marché.